



**WIPO/ACE/15/INF/2**  
**ORIGINAL : ANGLAIS**  
**DATE : 30 AOÛT 2022**

## Comité consultatif sur l'application des droits

**Quinzième session**  
**Genève, 31 août – 2 septembre 2022**

### LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

*établie par le Secrétariat*

Cote du document	Intitulé du document
WIPO/ACE/14/INF/1/Prov.	LISTE DES PARTICIPANTS
WIPO/ACE/15/INF/2	LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES
WIPO/ACE/15/INF/3	CALENDRIER PROPOSÉ
WIPO/ACE/15/1/Prov.	PROJET D'ORDRE DU JOUR
WIPO/ACE/15/2	ACTIVITÉS RÉCENTES DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DE LA PROMOTION DU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE <i>Document établi par le Secrétariat</i>

WIPO/ACE/15/3

EXPÉRIENCES NATIONALES ET RÉGIONALES  
CONCERNANT LES ACTIVITÉS D'APPUI DE L'OMPI EN  
MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS  
LE DOMAINE DE LA PROMOTION DU RESPECT DE LA  
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

*Contributions établies par l'Albanie et M. Bassem Awad*

ADAPTATION DU MANUEL DE FORMATION POURSUITE DES DÉLITS LIÉS À LA  
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE L'OMPI EN VUE DE SON UTILISATION EN ALBANIE

*Contribution établie par Mme Mariana Semini-Tutulani, professeur en droit et responsable du programme de formation, École albanaise de la magistrature, Tirana (Albanie)*

Résumé : Cette contribution présente des informations sur l'incidence du matériel de formation de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) intitulé "Enquêter et poursuivre les délits de propriété intellectuelle" (ci-après dénommé "manuel"), qui a été adapté en vue de son utilisation en Albanie. Ce manuel donne un aperçu du cadre juridique national, tout en mettant l'accent sur le Code pénal et le code des douanes albanais, ainsi que sur les lois albanaises relatives au droit d'auteur et à la propriété industrielle. Le manuel a été utilisé par diverses institutions publiques en Albanie, ce qui a permis de renforcer la coopération entre elles. En effet, plus les relations entre les institutions judiciaires et les organismes publics sont fortes, moins il y a d'atteintes à la propriété intellectuelle. L'utilité du manuel se traduit également dans la façon dont la jurisprudence albanaise traite l'instruction et le règlement des litiges de propriété intellectuelle. Le manuel s'est révélé particulièrement utile pour renforcer les capacités institutionnelles, soit l'un des principaux objectifs des instituts de formation tels que l'École albanaise de la magistrature, qui est chargée de former les juges, les procureurs et les enquêteurs.

RECUEIL DE JURISPRUDENCE DE L'OMPI SUR L'APPLICATION DES DROITS DE  
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN ARABE

*Contribution établie par M. Bassem Awad, ancien juge à la Cour d'appel d'Égypte et professeur à la Faculté de droit, Université Western Ontario, London (Canada)*

Résumé : Dans un monde qui s'appuie de plus en plus sur des actifs de connaissances, le traitement judiciaire des règles et réglementations en matière de propriété intellectuelle est d'une importance cruciale pour la croissance économique et le développement en général. Le pouvoir judiciaire dans la région des pays arabes a une expérience limitée de l'administration des affaires liées à la propriété intellectuelle en raison, entre autres choses, d'un manque de ressources en langue arabe traitant des législations et des décisions rendues par des tribunaux de cette région. Le recueil de jurisprudence sur l'application des droits de propriété intellectuelle en arabe de l'OMPI présente une analyse approfondie d'un certain nombre d'affaires marquantes et de pratiques recommandées pour statuer dans des affaires de propriété intellectuelle dans la région des pays arabes. Ce recueil est essentiellement destiné à des juges, des magistrats et des personnes chargées de l'application des lois. Durant la préparation de ce recueil de jurisprudence, plusieurs difficultés se sont posées, liées à la complexité du traitement des litiges en matière de propriété intellectuelle dans la région des pays arabes et à l'accès à une jurisprudence pertinente émanant de tribunaux nationaux. Ce recueil a été extrêmement utile pour les activités de renforcement des capacités et la formation des membres du corps judiciaire et des autorités nationales chargées de l'application des lois.

---

## ATTEINTES AU DROIT D'AUTEUR DANS L'INDUSTRIE DU JEU VIDÉO

*Document établi par M. Gaetano Dimita, maître de conférences, Centre for Commercial Law Studies, Queen Mary University of London; Mme Yin Harn Lee, maîtresse de conférences, Law School, University of Bristol; et Mme Michaela Macdonald, chargée de cours, School for Electronic Engineering and Computer Science (EECS), Queen Mary University of London, (Royaume-Uni)*

WIPO/ACE/15/4

Résumé : Le secteur des jeux vidéo est l'une des industries de la création les plus prospères. Il s'agit d'un secteur jeune, produit sous forme numérique, de portée mondiale, en évolution rapide, hautement innovant, créatif et interactif. Les jeux vidéo en tant que tels sont des produits numériques complexes, dont la création, la distribution et la consommation sont favorisées, rendues possibles et facilitées par les droits de propriété intellectuelle. Et dans la mesure où les sociétés de jeux vidéo adoptent un large éventail de modèles de distribution et de flux de recettes provenant de sources multiples – notamment en raison de l'intégration d'autres médias, événements en direct et prestations – nous assistons également à un changement conceptuel, les jeux vidéo n'étant plus des produits numériques mais des services numériques. Du point de vue du droit d'auteur, ces changements fondamentaux dans les modèles commerciaux de l'industrie du jeu vidéo appellent un éventail de stratégies d'application différentes et variées.

La conception, la mise au point et la distribution de jeux vidéo, ainsi que la consommation de jeux vidéo et l'interaction avec eux se déroulent dans un cadre façonné par différents types de droits de propriété intellectuelle, ainsi que par un ensemble complexe de contrats entre toutes les parties prenantes concernées – développeurs, éditeurs, distributeurs, détaillants, propriétaires de plateformes et joueurs – à l'échelle mondiale. Ces contrats sont essentiels pour répartir les droits de manière à permettre la commercialisation des jeux vidéo et à donner naissance aux différents modèles d'affaires qui coexistent dans le secteur des jeux vidéo. Les contrats de licence d'utilisateur final (CLUF), que les joueurs doivent accepter pour pouvoir jouer au jeu vidéo concerné, sont également d'une importance cruciale. Ils spécifient en détail les autorisations et les restrictions qui s'appliquent à l'utilisation du logiciel. Pour compléter l'aperçu de cet écosystème numérique à plusieurs niveaux, il convient de mentionner le rôle croissant de la réglementation qui façonne le secteur, et plus précisément en ce qui concerne les modèles de monétisation et de distribution viables. Qu'il s'agisse du regain d'intérêt pour la réglementation des microtransactions et des contenus inappropriés, de la responsabilisation des utilisateurs et des consommateurs ou de la création d'un environnement numérique sûr pour les utilisateurs, en particulier les enfants et les jeunes, l'industrie du jeu vidéo est de nouveau sous le feu des projecteurs en matière de réglementation.

Compte tenu de la nature des jeux vidéo et de l'écosystème de ce secteur, le droit d'auteur et les contrats de licence sont particulièrement pertinents pour façonner les modèles d'affaires et les pratiques dans ce domaine. Les jeux vidéo sont par nature des médias immersifs et interactifs qui repoussent les limites de la créativité et remettent en question l'attribution traditionnelle des droits, qui variera également d'un ressort juridique à l'autre (de régions ayant une jurisprudence riche et mature en matière de jeux vidéo à des régions n'ayant aucune jurisprudence pertinente, ce qui constitue en soi une observation importante). Cette étude donne un aperçu global des atteintes au droit d'auteur et des stratégies d'application des droits dans l'industrie du jeu vidéo et recense à la fois les zones à haut risque (cartographie des risques) et les approches permettant de les traiter avec succès aux niveaux national et international (recommandations). Si les stratégies spécifiques d'application des droits dépendent de divers facteurs, notamment la nature de l'atteinte, son effet préjudiciable

potentiel, la nature de l'entreprise qui cherche à agir, l'identité de l'auteur potentiel de l'atteinte, le ressort juridique dans lequel elle s'est produite, etc., il est toujours possible de reconnaître certains thèmes communs. L'étude vise également à : 1) décrire l'éventail des utilisations créatives et des pratiques commerciales spécifiques à l'industrie du jeu vidéo; 2) analyser les risques potentiels associés à ces utilisations et pratiques et les défis auxquels les titulaires de droits sont confrontés lorsqu'ils font valoir leurs droits; 3) examiner toute divergence entre les dispositions légales, les pratiques commerciales et les utilisations créatives et la manière dont elles peuvent être résolues; et 4) recenser les tendances futures en ce qui concerne les pratiques émergentes et les stratégies d'application.

---

WIPO/ACE/15/5

INITIATIVES NATIONALES POUR LUTTER CONTRE LES  
ATTEINTES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
COMMISES EN LIGNE  
*Contributions établies par la République de Corée et  
l'Espagne*

MESURES D'APPLICATION DES DROITS ET AVANCÉES RÉCENTES EN MATIÈRE  
D'APPLICATION DES DROITS DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE EN  
RÉPUBLIQUE DE CORÉE

*Contribution établie par M. Junhyeok Choi, directeur adjoint, Division chargée de la coopération et des échanges culturels, Bureau du droit d'auteur, Ministère de la culture, des sports et du tourisme, Sejong (République de Corée)*

Résumé : Avec le développement rapide des technologies numériques, les atteintes en ligne au droit d'auteur sont devenues un problème important. Pour l'année 2021, l'Agence coréenne de la protection du droit d'auteur a indiqué que les contenus coréens avaient été piratés 385 900 fois sur des sites Web coréens et 2 268 721 fois sur des sites Web étrangers. Le Ministère de la culture, des sports et du tourisme s'efforce de résoudre ce problème. Son système de surveillance des atteintes au droit d'auteur prévoit des mesures de dissuasion, comme la suppression des contenus illicites. Le Ministère collabore également avec les autorités compétentes aux niveaux national et international, afin d'améliorer l'application du droit d'auteur. Le Ministère a renforcé sa coopération avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle au moyen de divers programmes de prévention des atteintes au droit d'auteur dans le domaine des nouvelles technologies. Dans le cadre de sa Vision 2030 pour le droit d'auteur, le Ministère continue de développer le système du droit d'auteur du pays.

PROCÉDURE ADMINISTRATIVE APPLICABLE À LA LUTTE CONTRE LE PIRATAGE  
DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE ET AUTORÉGULATION EN ESPAGNE

*Contribution établie par Mme Mercedes Hernández Villar, conseillère à la sous-direction de la propriété intellectuelle et secrétaire de la deuxième division de la Commission de la propriété intellectuelle, Ministère de la culture et des sports, Madrid (Espagne)*

Résumé : La protection des droits de propriété intellectuelle est une priorité pour l'Espagne. C'est pour cette raison que la deuxième division de la Commission de la propriété intellectuelle ("deuxième division") a été créée en 2012. Au cours des 10 dernières années environ, la deuxième division a fait retirer les contenus illégaux de plus de 550 sites Web, restreindre considérablement l'accès aux sites pirates en Espagne et fermer un grand nombre de ces sites. La contribution expose la procédure administrative mise en place par la deuxième division pour lutter contre le piratage. L'objectif de cette procédure est d'assurer l'application de la loi par le retrait volontaire des contenus en ligne portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle. Le document décrit également les résultats de la procédure en

---

matière de lutte contre le piratage en ligne. En outre, il contient des informations sur la manière dont la collaboration entre le secteur de la culture et les fournisseurs d'accès à l'Internet est officiellement autorégulée – un facteur clé à la fois pour garantir l'accès à l'offre numérique légale de contenus culturels et lutter contre le piratage. En raison des efforts déployés par les créateurs et le secteur culturel, à l'émergence d'une "offre légale" en Espagne et aux activités de la deuxième division, moins de 5% des sites Web les plus visités par les Espagnols sont des sites pirates. La deuxième division continuera de travailler à la protection des droits des créateurs dans l'environnement numérique et d'assurer la mise à disposition de contenus culturels légaux pour tous les citoyens.

---

WIPO/ACE/15/6

COORDINATION DE L'APPLICATION DES DROITS DE  
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

*Contributions établies par le Brésil, le Chili, le Kazakhstan, la République de Corée et le Programme de contrôle des conteneurs ONUDC-OMD*

LES EFFORTS DU BRÉSIL EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE PIRATAGE ET LES DÉLITS EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

*Contribution établie par M. Eduardo Luiz Perfeito Carneiro, chef de la lutte contre le piratage, Agence nationale du cinéma (ANCINE), Rio de Janeiro, et membre du Conseil national de lutte contre le piratage et les délits en matière de propriété intellectuelle (CNCP), Brasília (Brésil)*

Résumé : L'Agence nationale du cinéma du Brésil (ANCINE) a pour mission de promouvoir, réguler et surveiller l'industrie audiovisuelle dans l'intérêt de la société brésilienne. À cette fin, l'ANCINE mène des activités de veille stratégique dans le cadre de la lutte systématique contre le piratage audiovisuel, principalement en agissant pour atteindre les objectifs suivants : favoriser la coordination entre les organismes publics et les entités privées pour lutter plus efficacement contre les atteintes au droit d'auteur; accorder des subventions et fournir une assistance pour les enquêtes de police et l'application de la loi en cas d'atteintes au droit d'auteur, ainsi que pour les mesures d'inspection mises en œuvre par d'autres organismes publics pour lutter contre ces atteintes; proposer des accords de coopération avec les sites de vente en ligne pour mettre fin à la vente d'équipements interdits; empêcher le financement de sites Web illégaux par la publicité; mettre au point des mécanismes permettant de bloquer les sites Web qui diffusent essentiellement des contenus illégaux; et suivre l'évolution des projets de loi afin d'élaborer une législation moderne offrant des mécanismes plus efficaces pour lutter contre ces activités illégales.

RÔLE ET EXPÉRIENCE DES SERVICES DOUANIERS DU CHILI CONCERNANT LES MESURES AUX FRONTIÈRES

*Contribution établie par Mme Mirta Cecilia Letelier Olmos, chargée nationale du Département de la propriété intellectuelle et de la santé publique, Direction nationale des douanes, Service national des douanes du Chili, Valparaíso (Chili)*

Résumé : Pour lutter contre le commerce illégal de marchandises, les douanes chiliennes, à travers leurs programmes de lutte contre la fraude, ont effectué un grand nombre de saisies au cours des dernières années. Plus précisément, les activités du Service national des douanes du Chili en matière de contrefaçon ont été reconnues aux niveaux national et international. Au cours de la dernière décennie, la contrefaçon et le piratage ont connu une très forte hausse, passant des produits traditionnels aux produits non traditionnels, et menaçant directement la sécurité et la santé de la population. La coordination des activités entre les organismes de réglementation et les services chargés de l'application des droits,

l'échange d'informations et la mise en place d'actions conjointes sont essentiels pour lutter contre ce type de commerce illicite. Ceci est particulièrement vrai lorsque les contrefaçons ne portent pas seulement atteinte aux intérêts économiques des entreprises, mais encouragent également d'autres types de délits, comme le blanchiment d'argent et le financement de groupes terroristes.

## LES INITIATIVES GOUVERNEMENTALES, LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ET L'EXTENSION DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION AU KAZAKHSTAN

*Contribution établie par Mme Altyn Sapargali, directrice du Centre des droits de propriété intellectuelle, Institut national de la propriété intellectuelle, Nur-Sultan (Kazakhstan)*

Résumé : Le Kazakhstan est parfaitement conscient du rôle de la propriété intellectuelle dans le développement de l'économie mondiale de l'innovation et met tout en œuvre pour assurer sa protection et son application en suivant les pratiques recommandées au niveau international. L'Institut national de la propriété intellectuelle du Kazakhstan (KazPatent) s'efforce constamment de faire mieux comprendre au grand public les aspects juridiques de la propriété intellectuelle. KazPatent travaille également en étroite collaboration avec les administrations publiques chargées de lutter contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle qui ont des répercussions négatives sur les industries dynamiques de la création – technologie, science, créativité, médias et divertissement. Le Centre des droits de propriété intellectuelle de KazPatent met en œuvre une série de programmes de sensibilisation destinés à faire connaître le plus largement possible, parmi les jeunes, les administrations locales chargées de l'application des droits de propriété intellectuelle et les entreprises à forte intensité de propriété intellectuelle, les moyens de protéger les droits de propriété intellectuelle (c'est-à-dire les procédures d'enregistrement) et les risques associés aux atteintes à ces droits (c'est-à-dire la responsabilité juridique et les conséquences).

## UNE ENQUÊTE MAJEURE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA POLICE DE LA TECHNOLOGIE ET DES DESSINS ET MODÈLES DE L'OFFICE CORÉEN DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

*Contribution établie par M. Namkyu Kim, enquêteur et directeur adjoint de la Division de la police de la technologie et des dessins et modèles de l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), Daejeon (République de Corée)*

Résumé : La police judiciaire spéciale (PJS) a pour objectif d'accroître l'efficacité des enquêtes criminelles en accordant à des fonctionnaires de divers organismes gouvernementaux la même autorité que la police. Le rôle de la PJS est de mener des activités d'enquête et d'application de la loi qui nécessitent une expertise spécifique ou qui posent des problèmes aux autorités policières en raison de limitations temporelles et spatiales. L'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), l'organisme gouvernemental de la République de Corée chargé de la propriété industrielle, a créé en 2010 une force de police judiciaire spéciale, relevant de la Division des enquêtes sur la propriété industrielle, pour enquêter sur les atteintes aux marques, en particulier celles impliquant des produits de contrefaçon. En 2019, la PJS s'est vu accorder des pouvoirs d'enquête supplémentaires sur les atteintes impliquant un éventail plus large de droits de propriété industrielle, tels que les brevets, les secrets d'affaires et les dessins et modèles. En 2021, pour renforcer l'application des droits dans chacun des domaines identifiés, le KIPO a étendu et restructuré la PJS. Celle-ci a été segmentée pour mettre l'accent sur les enquêtes, ce qui a abouti à la création d'une division distincte de la police de la technologie et des dessins et modèles, chargée d'enquêter sur les atteintes aux brevets, aux secrets d'affaires et aux dessins et modèles liées à la technologie. La police de la technologie contribue à renforcer la protection et

l'application des droits de propriété industrielle en tant qu'unité dotée d'un personnel spécialisé en droit de la propriété intellectuelle et en technologie. La présente communication a pour objet d'expliquer la formation de la police de la technologie et de présenter l'une de ses enquêtes majeures.

## LE RÔLE DU MINISTÈRE PUBLIC DANS L'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN RÉPUBLIQUE DE CORÉE

*Contribution établie par M. Minwoo Seo, procureur, Division des enquêtes sur les atteintes à la propriété intellectuelle, Bureau du procureur du district de Daejeon, Daejeon (République de Corée)*

Résumé : La sensibilisation à la propriété intellectuelle s'est considérablement améliorée en République de Corée à la fin du XXe siècle et au début du XXIe siècle. Les politiques gouvernementales ont été réorientées pour souligner l'importance de la propriété intellectuelle, les lois pertinentes ont été révisées conformément aux traités internationaux et des campagnes ont été lancées pour modifier les mentalités et le comportement du public.

Le Bureau du procureur général de Corée (KSPO) a fait de sérieux efforts pour renforcer l'application de la loi en matière de protection de la propriété intellectuelle. Tout d'abord, il a élargi le champ des délits de propriété intellectuelle pour y inclure la violation intentionnelle de brevets et l'appropriation illicite de secrets commerciaux. Le Bureau du procureur du district de Daejeon (DDPO) est compétent pour traiter ces délits. En outre, il n'a pas ménagé ses efforts pour améliorer les connaissances spécialisées et les compétences des procureurs et des enquêteurs. Enfin, les sanctions pénales n'étant pas toujours la meilleure solution, les procureurs coréens ont cherché des alternatives telles que le recours à des programmes éducatifs pour les auteurs de ces délits et le classement des affaires mineures.

## PROGRAMME RELATIF AU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN ARABIE SAOUDITE À L'INTENTION DES FONCTIONNAIRES

*Contribution établie par M. Yasser Al-Debassi, directeur exécutif, respect de la propriété intellectuelle, Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle (SAIP), Riyad (Arabie saoudite)*

Résumé : Cet article relate l'expérience de l'Arabie saoudite en ce qui concerne le Programme relatif au respect de la propriété intellectuelle, une initiative de sensibilisation élaborée par l'Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle (SAIP) en vue de faire connaître et de promouvoir le respect de la propriété intellectuelle. Dans un premier temps, l'initiative concerne le secteur gouvernemental, mais elle s'adressera également au secteur privé par la suite. L'initiative vise à sensibiliser, à accroître la conformité et à renforcer le respect des droits de propriété intellectuelle dans les organismes gouvernementaux et les entreprises commerciales en formant et en qualifiant un représentant de chaque organisme participant. Le programme IP Respect Officer comprend deux phases principales : la phase de qualification, menée conjointement par le SAIP et l'Académie de l'OMPI, et la phase de réalisation des objectifs. Au moment de la rédaction du présent document, 76 organismes gouvernementaux au total s'étaient inscrits au programme et des travaux étaient en cours pour étendre la couverture à tous les organismes gouvernementaux. La prochaine étape du programme consistera à mettre l'accent sur le secteur privé, notamment en lui apportant un soutien afin de le sensibiliser, d'accroître la conformité et de protéger les actifs immatériels.

## LES TRAVAUX DU PROGRAMME DE CONTRÔLE DES CONTENEURS DE L'ONU-OMD EN MATIÈRE DE DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

*Contribution établie par M. Bob van den Berghe, expert en application de la loi, Programme de contrôle des conteneurs, Service de la gestion des frontières, Division des opérations, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONU-OMD), Vienne (Autriche)*

Résumé : Le Programme de contrôle des conteneurs (PCC) de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONU-OMD) et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) vise à renforcer les capacités des États membres qui souhaitent améliorer la gestion des risques, la sécurité de la chaîne d'approvisionnement et les échanges commerciaux dans les ports maritimes, les aéroports et les postes-frontière terrestres afin d'empêcher la circulation transfrontière de marchandises illicites. Depuis le lancement du programme en 2004, les unités du PCC ont saisi près d'un millier de chargements en lien avec des atteintes aux droits de propriété intellectuelle. Avec plus de 18 ans d'expérience, le PCC a acquis une connaissance pratique des défis liés à la nature complexe des atteintes aux droits de propriété intellectuelle. Les enseignements tirés de ces défis comprennent l'importance de sensibiliser les gouvernements pour qu'ils adaptent leur législation sur les droits de propriété intellectuelle afin de permettre la saisie des marchandises portant atteinte à ces droits, de sensibiliser les gouvernements des pays disposant de ports de transit au rôle crucial qu'ils peuvent jouer dans la lutte contre la criminalité en matière de droits de propriété intellectuelle et d'impliquer le secteur privé par la formation et la coopération directe avec les propriétaires de marques.

---

WIPO/ACE/15/7

ÉTUDE SUR LE RÔLE DU SYSTÈME DES NOMS DE DOMAINE ET DE SES ADMINISTRATEURS DANS L'APPLICATION DU DROIT D'AUTEUR EN LIGNE  
*Document établi par M. Dean S. Marks, avocat, directeur exécutif émérite et conseiller juridique, Coalition for Online Accountability, Los Angeles (États-Unis d'Amérique), et M. Jan Bernd Nordemann, avocat, Nordemann Czychowski & Partner, Berlin, et professeur honoraire, Université Humboldt de Berlin (Allemagne)*

Résumé : Cette étude porte sur les différents administrateurs du système des noms de domaine et sur la responsabilité de ces administrateurs et fournisseurs de services en ce qui concerne l'application en ligne du droit d'auteur. Elle examine les différents régimes réglementaires applicables aux fournisseurs de services de noms de domaine. Elle décrit aussi les voies de recours prévues par les différentes législations nationales en cas d'atteinte au droit d'auteur commise en ligne, qui obligent les prestataires de services de noms de domaine à prendre des mesures, que ce soit sur la base de la responsabilité, de mesures conservatoires sans qu'une faute ait été commise ou en vertu d'ordonnances de saisie pénale, pour désactiver ou bloquer les noms de domaine sous lesquels opèrent les sites Web portant atteinte au droit d'auteur. L'étude examine également les actions que les fournisseurs de services de noms de domaine peuvent entreprendre pour décourager les atteintes au droit d'auteur en ligne. Elle décrit en outre les accords volontaires dits de "trusted notifier/trusted flagger" signés par un nombre limité de prestataires de services de noms de domaine pour lutter spécifiquement contre les sites Web se livrant à des activités qui portent atteinte de façon généralisée au droit d'auteur.

---



WIPO/ACE/15/8

## LE RÔLE DES INTERMÉDIAIRES DANS L'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (EN LIGNE ET DANS LE MONDE PHYSIQUE)

*Contributions établies par le Royaume-Uni, l'Association des industries de marques (AIM), la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), DHL Express et MasterCard*

### LE "REAL DEAL" : UNE APPROCHE COLLABORATIVE POUR LUTTER CONTRE LES ATTEINTES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SUR LES MARCHÉS AU ROYAUME-UNI

*Contribution établie par Mme Patricia Lennon, responsable de la campagne Real Deal pour des marchés sans contrefaçons, Groupe des marchés nationaux pour la protection de la propriété intellectuelle, Londres (Royaume-Uni)*

Résumé : Ce document présente un résumé de la campagne Real Deal pour des marchés sans contrefaçons, dont le lancement en 2009 s'inscrit dans le cadre d'une initiative nationale visant à lutter contre la vente de produits de contrefaçon et de produits pirates sur les marchés du Royaume-Uni. Financée par l'industrie, son succès repose sur un travail de partenariat intersectoriel impliquant toutes les organisations clés du Royaume-Uni (dans les secteurs public et privé) qui souhaitent réduire le commerce des contrefaçons sur les marchés. L'élément central de l'initiative est sa charte volontaire, par laquelle les acteurs du marché s'engagent publiquement à faire en sorte de bannir la contrefaçon de leurs marchés. À ce jour, plus de 500 marchés à travers le Royaume-Uni ont pris cet engagement. Au vu du succès du programme Real Deal sur les marchés physiques, le modèle de base a été reproduit en 2018 pour s'attaquer au commerce des contrefaçons sur les groupes de vente en ligne et les médias sociaux.

### LE POINT DE VUE DE L'AIM – ASSOCIATION DES INDUSTRIES DE MARQUE – SUR LE RÔLE DES INTERMÉDIAIRES EN LIGNE DANS LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

*Contribution établie par Mme Marie Pattullo, cadre supérieure, protection des marques et images de marques, AIM – Association des industries de marque, Bruxelles (Belgique)*

Résumé : Afin de garantir un écosystème numérique propre et équitable pour tous les utilisateurs et de protéger les consommateurs contre les offres en ligne des produits de contrefaçon et des autres produits illicites, de mauvaise qualité et non conformes, tous les partenaires de la chaîne d'approvisionnement – y compris les titulaires de marques et les intermédiaires en ligne – ont leur rôle à jouer. La présente contribution présente comment les intermédiaires en ligne peuvent apporter leur appui en exerçant un contrôle approprié sur les parties de la chaîne de valeur qui sont de leur ressort, notamment par les actions suivantes :

- faire preuve de la diligence requise pour identifier leur clientèle d'affaires,
- édicter et appliquer les dispositions pertinentes en matière de protection de la propriété intellectuelle dans leurs modalités et mettre en place des systèmes efficaces de notification et de retrait,
- recourir à des mesures en amont, y compris des mesures techniques, visant à empêcher que des offres de produits illicites n'apparaissent dans leurs services,
- retirer rapidement (et définitivement) ces offres une fois identifiées et interdire aux récidivistes l'accès à leurs services, et
- fournir en amont les informations relatives aux atteintes aux autorités chargées de l'application des lois, y compris les services des douanes et les autorités de

surveillance des marchés, afin de permettre une analyse des risques et un ciblage efficaces.

Des exemples concrets des moyens que les intermédiaires peuvent mettre en œuvre pour entreprendre ces actions ainsi que les domaines dans lesquels les actions existantes peuvent être intensifiées ou complétées sont également présentés. Enfin, la présente contribution appelle toutes les parties concernées à participer activement dans la lutte contre la contrefaçon.

## LE POINT DE VUE DE L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE ENREGISTRÉE SUR LE RÔLE DES INTERMÉDIAIRES EN LIGNE DANS LA LUTTE CONTRE LE PIRATAGE

*Contribution établie par M. Lauri Rechardt, directeur juridique, Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), Londres (Royaume-Uni)*

Résumé : Le piratage en ligne reste une menace importante pour l'industrie musicale. L'étude réalisée en 2021 par la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI) sur les consommateurs de musique, la plus grande étude de consommation axée sur la musique au monde, a révélé que 30% des personnes interrogées utilisaient des sources non autorisées pour écouter ou obtenir de la musique. Ce chiffre passe à 38% chez les 16-24 ans. L'extraction de flux – qui consiste à copier ou à “extraire” du contenu dont la licence est réservée à la diffusion en continu et à réaliser des copies numériques permanentes du contenu diffusé en continu – reste une préoccupation majeure étant donné la grande quantité de contenu disponible. Le piratage au niveau de la prépublication – c'est-à-dire la mise à disposition non autorisée d'enregistrements avant leur date de sortie – est une autre activité particulièrement préjudiciable pour les titulaires de droits dans l'industrie musicale, étant donné l'impact commercial négatif sur les ventes légitimes. Le contenu de la prépublication est souvent mis à disposition par l'intermédiaire de plateformes de médias sociaux, tandis que le contenu réel est stocké sur des sites d'hébergement de fichiers, dits “cyberlockers” en anglais. Les cyberlockers n'exigent généralement pas, et vérifient encore moins, les informations d'identification de leurs utilisateurs, ce qui rend difficile pour les titulaires de droits d'engager une action directe contre le ou les auteurs primaires de l'atteinte. Les intermédiaires en ligne, dont les services sont utilisés par les services en ligne portant atteinte aux droits, jouent un rôle central dans la lutte efficace contre les utilisations non autorisées. Ce document recensera les principales mesures et procédures que les intermédiaires en ligne consciencieux devraient adopter et qui amélioreraient l'application des droits en ligne. Ces mesures consistent notamment à préciser la portée et les conditions des privilèges en matière d'exonération de responsabilité, à mettre en œuvre de solides politiques relatives à la connaissance de la clientèle d'affaires, à améliorer la transparence et à mettre en place des politiques anti-récidive efficaces. L'IFPI soutient également la poursuite du développement de la base de données WIPO ALERT en tant que centre fiable pour la collecte et l'échange d'informations sur les sites préoccupants fournies par les autorités des États membres de l'OMPI dans l'intérêt du secteur de la publicité.

## LA LUTTE CONTRE LE NON-RESPECT DES PROCÉDURES DOUANIÈRES DANS LE SECTEUR DU TRANSPORT EXPRESS – L'APPROCHE DE DHL EXPRESS

*Contribution établie par Mme Sandra Fischer, responsable des douanes mondiales; Mme Asha Menon, vice-présidente, conformité douanière mondiale et affaires réglementaires; M. Marcelo Godoy Rigobello, vice-président, assistance clientèle des douanes mondiales et M. Gordon Wright, vice-président, division des affaires douanières et réglementaires de l'UE, DHL Express, Diegem (Belgique)*

Résumé : Dans un monde qui est devenu plus interconnecté que les générations précédentes n'auraient jamais pu l'imaginer, le commerce mondial n'a jamais été aussi

important. La croissance rapide du commerce électronique et la pandémie de COVID-19 ont considérablement augmenté le nombre de colis internationaux transitant dans le monde, ce qui a entraîné davantage de difficultés du point de vue de la conformité douanière et commerciale. Le présent document offre un aperçu général de l'approche adoptée par DHL Express pour assurer la conformité douanière au sein de son réseau et proposer quelques domaines pouvant faire l'objet d'une coopération avec les autorités afin de lutter contre le non-respect des procédures douanières.

## MESURES PRISES PAR MASTERCARD POUR PRÉVENIR LES ATTEINTES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

*Contribution établie par M. Jonathan Trivelas, vice-président, équipe chargée de la performance des marques, engagement des clients et performance, MasterCard International, Purchase, New York (États-Unis d'Amérique)*

Résumé : MasterCard s'engage à lutter contre les atteintes à la propriété intellectuelle et ne tolère pas l'utilisation de sa marque, de son réseau, de ses programmes ou de ses services pour favoriser toute activité illégale. Il est important de noter que MasterCard n'a pas de relation directe avec les commerçants qui acceptent les cartes MasterCard aux fins de paiement et qu'elle ne les assure pas. Au lieu de cela, le commerçant conclut un contrat avec une institution financière, appelée acquéreur, et c'est l'acquéreur qui a la relation directe avec MasterCard en tant que client licencié. Les clients de MasterCard, leurs commerçants et tous les autres participants au réseau sont tenus de se conformer à toutes les lois applicables, ainsi qu'aux règles et autres normes de MasterCard. MasterCard coopère fréquemment et travaille en étroite collaboration avec les organismes chargés de l'application de la loi, les titulaires de droits et d'autres organisations sur des questions concernant des activités illégales présumées, y compris des atteintes à la propriété intellectuelle. MasterCard dispose également de plusieurs programmes et outils pour aider les acquéreurs à prévenir les activités illégales, tels que l'alerte membre pour contrôler les commerçants à hauts risques (MATCH™) et le fournisseur de surveillance des commerçants (MMP).

---

WIPO/ACE/15/9

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET CAMPAGNES  
STRATÉGIQUES MENÉES POUR PROMOUVOIR LE  
RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
*Contributions établies par le Danemark, le Japon, le Mali, le  
Mexique, le Niger, l'Oman, les Philippines et la Thaïlande*

## LES ACTIVITÉS RÉCENTES DE SENSIBILISATION À LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON AU DANEMARK

*Contribution établie par Mme Barbara Suhr-Jessen, cheffe, et Mme Marie Amstrup Jensen, conseillère juridique, Département réseaux et application des droits de propriété intellectuelle, Office danois des brevets et des marques (DKPTO), Taastrup (Danemark)*

Résumé : Cette contribution décrit des initiatives de sensibilisation récentes entreprises par l'Office danois des brevets et des marques (DKPTO). Elle présente notamment un site Web de sensibilisation à la lutte contre la contrefaçon et le piratage, lancé au nom de l'ensemble du réseau ministériel danois contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle en 2019, et une initiative de sensibilisation destinée aux écoles. Le document présente également le concept que le DKPTO a utilisé pour ses campagnes de sensibilisation au cours des dernières années, composé de trois éléments, à savoir une campagne médiatique, une campagne sur les médias sociaux et une action de coordination avec les parties prenantes. Des exemples de campagnes à petite et grande échelle sont également inclus.

**N'ACHETEZ PAS ET NE VENDEZ PAS DE PRODUITS DE CONTREFAÇON ET NE DEMANDEZ PAS À D'AUTRES DE LE FAIRE POUR VOUS! – UNE CAMPAGNE RÉCENTE DE LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON AU JAPON**

*Contribution établie par M. Takuya Sugiyama, directeur de l'Office de lutte contre la contrefaçon, Division de la coopération internationale, Office des brevets du Japon (JPO), Tokyo (Japon)*

Résumé : Les produits de contrefaçon et les dommages qu'ils causent sont devenus un problème majeur dans le monde entier ces dernières années. Au Japon, le Bureau chargé de la lutte contre la contrefaçon est un centre consultatif chargé de lutter contre la contrefaçon et le piratage et de coordonner les mesures entre les organismes publics et le secteur privé. Depuis 2003, l'Office des brevets du Japon (JPO) organise une campagne annuelle de lutte contre la contrefaçon. Au cours de l'année fiscale 2020, le JPO a créé un site Web consacré à cette campagne, sur lequel figurent des vidéos de campagne de style manga, des personnes influentes et des directives d'apprentissage pour les élèves du secondaire. Des leçons type reprenant ces directives ont été organisées dans des lycées. Le JPO prévoit également de mener d'autres activités de sensibilisation dans un avenir proche.

**LES ACTIVITÉS RÉCENTES DE SENSIBILISATION DU CENTRE MALIEN DE PROMOTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**

*Document établi par Mme Bocoum Fatoumata Sirgata Traore, directrice, Centre malien de promotion de la propriété industrielle (CEMAPI), Ministère du commerce et de l'industrie, Bamako (Mali)*

Résumé : Cette contribution du Centre malien de promotion de la propriété industrielle (CEMAPI) met en exergue les différentes initiatives qu'il a menées au cours des quatre dernières années, depuis 2019, pour sensibiliser les populations à l'importance du respect des droits de propriété intellectuelle. Les groupes ciblés étaient les acteurs économiques, les consommateurs, les magistrats, les auxiliaires de justice, les agents des services nationaux en charge de la répression économique, etc. Grâce à une approche proactive et pédagogique, puis à la diversité des actions déployées, le CEMAPI a touché un large public. Ces initiatives ont été mises en œuvre en collaboration avec plusieurs partenaires nationaux et internationaux.

**LES ACTIONS MENÉES PAR L'INSTITUT MEXICAIN DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN MATIÈRE DE PROTECTION ET D'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

*Contribution établie par M. Aldo Arturo Fragoso Pastrana, directeur général adjoint de la propriété industrielle, et Mme Viviana Huerta García, directrice de la Division des services de promotion et de technologie de l'information, Institut de la propriété industrielle du Mexique (IMPI), Mexico (Mexique)*

Résumé : L'Institut mexicain de la propriété industrielle a mené plusieurs actions de sensibilisation aux effets néfastes de la consommation de contenus portant atteinte à la propriété intellectuelle, qui subsiste et s'aggrave même au fil des ans. En outre, l'IMPI a examiné les chiffres et les résultats pour obtenir un aperçu des besoins et des progrès dans la lutte contre le piratage. Parmi les actions menées par l'IMPI figurent la collaboration avec les principaux acteurs représentatifs de la propriété intellectuelle dans la lutte contre le piratage; l'organisation de divers séminaires, cours, conférences et activités pour promouvoir

le respect de la propriété intellectuelle; des actions visant à obtenir des informations stratégiques sur la lutte contre le piratage; l'exercice des pouvoirs en matière d'application des droits de propriété intellectuelle et de sanction de leurs atteintes.

## LES ACTIVITÉS RÉCENTES DE SENSIBILISATION DE L'AGENCE NATIONALE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET DE LA PROMOTION DE L'INNOVATION DU NIGER

*Contribution établie par M. Yambeye Ibrahima, directeur général, Agence nationale de la propriété industrielle et de la promotion de l'innovation (AN2PI), Niamey (Niger)*

Résumé : La propriété intellectuelle, véritable catalyseur de la croissance économique, contribue au développement socioéconomique et culturel des pays et au bien-être de leurs populations. Le Plan national de développement de la propriété intellectuelle et de l'innovation, établi en 2020, et le plan stratégique pour la période 2018-2022 de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) ont permis la mise en œuvre d'activités relatives à divers aspects de la propriété intellectuelle. La présente contribution vise à mettre en exergue un certain nombre d'activités menées par le Niger qui ont permis d'augmenter le nombre de demandes déposées et approuvées. Ces stratégies visent les institutions chargées de l'application de la loi, le pouvoir judiciaire, le monde académique (instituts de recherche et universités), les entreprises (petites et moyennes entreprises et autres parties prenantes, telles que les start-ups, les pépinières d'entreprises et les organisations de soutien aux entreprises), les titulaires de droits de propriété intellectuelle, les jeunes et le grand public.

## LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 2020-2021 POUR LES ÉLÈVES, LES ENSEIGNANTS, LES PARENTS ET LA COMMUNAUTÉ LOCALE À OMAN

*Contribution établie par M. Maya Al 'Azri, spécialiste de l'éducation et directrice, Département de l'innovation et des olympiades scientifiques, Ministère de l'éducation, Mascate (Oman)*

Résumé : Le Ministère de l'éducation nationale, en coopération avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), a mené une campagne de sensibilisation à la propriété intellectuelle au cours du second semestre de l'année universitaire 2019-2020. L'idée de cette campagne était de faire prendre conscience de l'importance de protéger les idées innovantes, qu'elles concernent des œuvres intellectuelles littéraires ou scientifiques, afin de sauvegarder les droits correspondants, en identifiant les différents types de propriété intellectuelle, les moyens de la protéger et les conséquences d'une atteinte. La campagne, qui visait les écoliers en particulier et la société en général, comprenait : des ateliers avec des spécialistes de divers organismes; des concours à différents niveaux; la campagne de hashtag #Let's\_protect\_our\_ideas; des créations d'étudiants sur la sensibilisation à l'importance de la protection des droits de propriété intellectuelle, publiées via le hashtag de la campagne sur les comptes du ministère; et des tweets continus, publiés sur les comptes Twitter et Instagram du ministère, adressés aux écoliers et aux parents. La campagne a ciblé 3000 bénéficiaires de divers groupes. En outre, le Ministère a organisé des programmes virtuels sur la propriété intellectuelle pendant la période de pandémie, au cours de l'année universitaire 2021-2022.

## LES ATTITUDES ET LA SENSIBILISATION DES CONSOMMATEURS AUX PHILIPPINES – LES RÉSULTATS ET LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'UTILISATION DE L'INSTRUMENT DE L'OMPI RELATIF À LA CONDUITE D'ENQUÊTES AUPRÈS DES CONSOMMATEURS

*Contribution établie par M. Nelson P. Laluces, Directeur général adjoint chargé de l'administration, de l'enregistrement et du règlement des litiges, Office de la propriété*

*intellectuelle des Philippines (IPOP HL), Taguig (Philippines)*

Résumé : Les Philippines ont servi de pays pilote pour le déploiement de l'instrument de l'OMPI relatif à la conduite d'enquêtes auprès des consommateurs, dans le but d'établir une base de référence pour le niveau de sensibilisation à la propriété intellectuelle aux Philippines et la perception générale des effets de l'utilisation de produits de contrefaçon. L'enquête a également mesuré l'impact des campagnes de sensibilisation du public à la propriété intellectuelle menées par l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines (IPOP HL). Cette contribution résume les résultats des enquêtes et décrit les défis rencontrés dans la mise en œuvre du projet.

LES ACTIVITÉS ACTUELLES DE SENSIBILISATION À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN THAÏLANDE

*Contribution établie par M. Porsche Jarumon, administrateur principal en charge du commerce, Département de la propriété intellectuelle, Ministère du commerce, Nonthaburi (Thaïlande)*

Résumé : Aujourd'hui, la propriété intellectuelle est davantage considérée dans le contexte de la croissance économique. La propriété intellectuelle est devenue un élément essentiel pour les entreprises qui doivent gérer activement leurs droits de propriété intellectuelle afin de conserver leur avantage concurrentiel. Le Département de la propriété intellectuelle est conscient que la plupart des petites et moyennes entreprises de Thaïlande n'ont pas encore intégré de stratégies de propriété intellectuelle dans leurs plans d'affaires. Au cours de l'année écoulée, le Département de la propriété intellectuelle s'est concentré sur une stratégie de marketing inversé visant à atteindre de manière proactive les entreprises et à leur fournir les informations dont elles ont besoin. Les activités visent à sensibiliser les entreprises sur la manière dont elles peuvent tirer parti de la propriété intellectuelle et comprennent des campagnes ciblant les jeunes entrepreneurs, des courts clips vidéo viraux, une chaîne de télévision du Département de la propriété intellectuelle et des annonces d'influenceurs. Des formations sur la propriété intellectuelle sont également dispensées dans les écoles, les universités et les salles de classe.

---

WIPO/ACE/15/10

NOUVELLES TECHNOLOGIES EN MATIÈRE  
D'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE

*Contributions établies par l'Union européenne et Tencent Group*

NOUVELLES POSSIBILITÉS TECHNIQUES EN MATIÈRE DE PROTECTION ET  
D'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – MISE À JOUR  
CONCERNANT LA TECHNOLOGIE DE LA CHAÎNE DE BLOCS AU SERVICE DE LA  
LUTTE CONTRE LES PRODUITS DE CONTREFAÇON

*Contribution établie par Mme Claire Castel, responsable du Service de la propriété intellectuelle et de la sensibilisation à l'ère du numérique, Observatoire européen des*

*atteintes aux droits de propriété intellectuelle, Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), Alicante (Espagne)*

Résumé : La présente contribution donne un aperçu des défis que représente la lutte contre le commerce des produits de contrefaçon, notamment de l'ampleur du problème et de ses répercussions négatives sur la société. Ensuite, elle explique comment la technologie de la chaîne de blocs peut contribuer à surmonter ces défis et comment l'Office de l'Union

européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) et la communauté du secteur des technologies ont uni leurs forces dans le but de concevoir une méthode d'authentification des produits visant à soutenir les autorités chargées de l'application des lois dans la lutte contre la contrefaçon. Enfin, la présente contribution expose l'architecture de conception générale qui a été choisie pour la conception de la méthode en chaîne de blocs et présente les points de la feuille de route détaillant son adoption et sa mise en œuvre.

## FACILITER LA PROTECTION DU DROIT D'AUTEUR EN CHINE GRÂCE À L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

*Contribution établie par M. Jiang Bo, vice-président chargé des affaires juridiques et directeur juridique général adjoint, Tencent Group, Shenzhen (Chine)*

Résumé : Du fait de la relation symbiotique entre innovation technologique et propriété intellectuelle, protéger la propriété intellectuelle revient à protéger l'innovation. L'innovation dans le domaine du droit d'auteur recouvre non seulement l'innovation technologique et l'innovation en matière de contenus, mais aussi l'innovation dans le domaine des modèles commerciaux. Avec l'utilisation généralisée de la chaîne de blocs, des mégadonnées et de l'intelligence artificielle, les législations sur le droit d'auteur doivent intégrer les mesures techniques et institutionnelles de protection, adopter des modèles de gouvernance axés sur la technologie et faciliter la mise en place de mécanismes de gouvernance complets sur le long terme.

---

WIPO/ACE/15/11

## RÈGLEMENT DES LITIGES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

*Contributions établies par l'Inde, l'Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI), et l'Association internationale pour les marques (INTA)*

## INJONCTIONS DYNAMIQUES ET AUTRES MESURES INJONCTIVES EN INDE

*Contribution établie par Mme Prathiba M. Singh, Division de la propriété intellectuelle, Haute Cour de Delhi, New Delhi (Inde)*

Résumé : La présente contribution décrit l'introduction et l'évolution des injonctions dynamiques en Inde. En premier lieu, les différentes mesures d'injonction mises en place au cours du temps dans le pays sont introduites. Ensuite, la présente contribution met l'accent sur les difficultés particulières que posent les affaires portant sur les atteintes aux droits de propriété intellectuelle, notamment à l'ère d'Internet. Enfin, l'introduction et l'évolution d'un régime complet d'injonctions dynamiques en Inde sont présentées à l'aide d'exemples récents de jurisprudence dans ce domaine.

## TRAVAUX RÉCENTS DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (AIPPI) SUR LA RÉPARATION DES ATTEINTES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

*Mme Linda Lecomte, adjointe du rapporteur général, Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI), Zurich (Suisse)*

Résumé : Le présent document résume les principales questions soulevées par les groupes nationaux et régionaux de l'Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI) au cours de l'Étude sur les dommages-intérêts dans le domaine de la propriété intellectuelle pour des actes autres que la vente que l'AIPPI a conclue en septembre 2019 (Étude de 2019) et de l'Étude sur la connaissance raisonnable dans la

réparation des atteintes aux droits de propriété intellectuelle que l'AIPPI a conclue en octobre 2021 (Étude de 2021). Dans l'Étude de 2019, les discussions ont porté sur la quantification des dommages-intérêts pour les actes de contrefaçon autres que la vente, tels que l'importation, l'entreposage, la fabrication, l'utilisation et l'offre. Les discussions ont porté sur les principes applicables au recouvrement et à la quantification des dommages-intérêts malgré l'absence de vente portant atteinte à des droits pouvant servir de référence, et sur la question de l'"affranchissement"<sup>1</sup>. Dans l'étude 2021, les discussions ont porté sur le principe de la connaissance raisonnable dans l'évaluation des dommages-intérêts en cas d'atteinte à des droits de propriété intellectuelle enregistrés ou non.

## TRAVAUX DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LES MARQUES SUR L'HARMONISATION DE LA LÉGISLATION EN MATIÈRE D'INJONCTIONS PROVISOIRES

*Contribution établie par Mme Iris Gunther, directrice, Brand Enforcement and Sustainability, Association internationale pour les marques (INTA), New York (États-Unis d'Amérique); Mme Mayya Pak, avocate collaboratrice, Petošević, Luxembourg (Luxembourg); M. Nicolás Schmitz, avocat associé, Grünecker, Munich (Allemagne); Mme Paula Passarelli, avocate spécialisée en propriété intellectuelle, M. Palomo Abogados, Guatemala (Guatemala)*

Résumé : À la lumière de l'enquête menée par le comité sur l'application des droits de l'Association internationale pour les marques (INTA) dans 47 pays, qui a mis en évidence des normes différentes en matière d'injonctions provisoires, le conseil d'administration de l'INTA a adopté en 2020 une résolution établissant les normes minimales que l'INTA juge nécessaires pour harmoniser les exigences fondamentales et le fonctionnement des injonctions dans le monde entier, afin de créer un régime efficace d'application des droits. Le présent document résume les principaux résultats de l'enquête, les grands domaines nécessitant une harmonisation et les aspects pour lesquels le besoin de sensibilisation se fait ressentir.

---

[Fin du document]

---

<sup>1</sup> Le terme "affranchissement" (*franking* en anglais) signifie qu'il ne devrait plus y avoir de responsabilité en matière de contrefaçon en ce qui concerne les transactions portant sur des produits spécifiques jugés contrefaisants, une fois que des dommages-intérêts ont été accordés pour ces marchandises, et que celles-ci sont considérées comme ayant été "affranchies".